

MINISTERE DU TRAVAIL
ET DE LA SECURITE SOCIALE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL – PATRIE

DELEGATION PROVINCIALE DE L' EST

SERVICE DES AFFAIRES GENERALES

Tél. : 22 84 10 90

BERTOUA

N° 082 MINTSS/DPE/SAG

ATTESTATION DE CONFORMITE

Je soussigné ELOUMOU Victor Emmanuel, Administrateur Principal du Travail et de la Prévoyance Sociale, Délégué Provincial du Travail et de la Sécurité Sociale de l' Est à Bertoua, atteste après descente sur le terrain que les logements du campement de Makalaya situé à 180 kms du site et abritant les ouvriers des sociétés PALLISCO/CIFM en déplacement temporaire dans l' UFA 10 030, ont été construits en conformité avec les dispositions de l' arrêté n° 11/MTPS/DT du 16 avril 1976 fixant les conditions auxquelles doit répondre le logement fourni aux travailleurs.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

BERTOUA, le 20.03.2008



Eloumou Victor Emmanuel